



Conseil économique et social

Distr. générale
14 mai 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Europe (2018-2019)

Résumé

Le présent rapport contient une description des principales activités menées par la Commission économique pour l'Europe (CEE) en 2018-2019. La CEE aide les pays de la région à faire face à certains grands problèmes de développement durable dans le cadre d'une démarche multisectorielle intégrée, grâce à laquelle la CEE a pu plus facilement tenir compte des liens entre les objectifs de développement durable en vue d'accroître l'efficacité des mesures prises. La bonne gestion des ressources naturelles exige l'adoption d'une perspective transfrontière soutenue par des directives et des cadres normatifs appropriés. La prospérité de la région de la CEE dépend d'une connectivité économique fondée sur des réseaux de transport fiables et la liberté des échanges. La CEE aide ses États membres à exploiter les possibilités qu'offrent le commerce, à promouvoir l'innovation, à mobiliser davantage de fonds en faveur des objectifs de développement durable et à améliorer la disponibilité de données de qualité, qui sont indispensables pour prendre des décisions et suivre les progrès. L'urbanisation présente de multiples défis, et les solutions à de nombreux problèmes complexes de développement durable exigent l'élaboration et l'application de mesures appropriées au niveau des villes. La CEE fournit des outils pratiques pour s'attaquer à ces problèmes de manière intégrée, notamment dans le cadre de ses travaux visant à créer des villes durables et intelligentes pour tous les âges. Elle bénéficie grandement de ses collaborations fructueuses avec de multiples partenaires et continuera d'engager un dialogue avec différents groupes de parties prenantes afin d'asseoir ses travaux sur une base solide et de les faire mieux connaître, et de promouvoir une action collective en faveur du Programme 2030.



I. Introduction

1. En 2018-2019, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a continué d'aider les États membres à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen d'activités normatives et consultatives et de mesures de renforcement des capacités étroitement coordonnées. Une nouvelle approche interfaces a été adoptée en vue de renforcer l'efficacité des mesures prises en facilitant les initiatives intersectorielles, et de mieux tenir compte du caractère intégré du Programme 2030.
2. Les activités de la CEE visent à remédier aux principaux problèmes de développement durable rencontrés par la région dans une optique axée sur l'avenir, qui prenne en compte les incidences des tendances actuelles et le rôle de l'innovation dans la réalisation des objectifs de développement durable.
3. La CEE collabore avec de multiples partenaires dans le cadre de leurs activités tout en allant au-devant de nouveaux groupes de parties prenantes qui auront un rôle important à jouer dans la réalisation du Programme 2030. En tirant parti de ses propres points forts grâce au renforcement de la coordination intersectorielle et des partenariats, elle continuera de contribuer grandement aux initiatives de développement durable dans la région et ailleurs.

II. Promotion de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région

4. D'importantes transformations devront être opérées dans la gestion des ressources, la mobilité et les systèmes urbains si l'on veut honorer les engagements pris dans le Programme 2030. Des solutions intégrées et intersectorielles sont nécessaires pour décarboniser l'énergie et les systèmes de transport et réduire d'autres émissions nocives, restaurer les écosystèmes et rétablir les services qu'ils rendent, dissocier l'utilisation des ressources de la performance économique globale et dynamiser l'économie dans des sociétés vieillissantes.
5. La CEE aide les pays de la région à faire face à certains grands problèmes de développement durable dans le cadre d'une démarche multisectorielle intégrée. En s'appuyant sur ses normes, règles et conventions, en apportant une assistance pour la formulation de politiques et en renforçant les capacités, elle contribue à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.
6. La CEE a adopté une nouvelle stratégie pour accroître l'efficacité de son action en tirant mieux parti des possibilités offertes par le caractère intégré du Programme 2030 et les liens et complémentarités qui existent entre les différents objectifs et cibles. Elle a défini quatre thèmes communs qui reflètent les principaux problèmes de la région et seront au centre de la collaboration intersectorielle entre les sous-programmes de la CEE. Ces thèmes sont les suivants : utilisation durable des ressources naturelles ; villes durables et intelligentes pour tous les âges ; mobilité durable et connectivité intelligente ; mesure et suivi des objectifs de développement durable.
7. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 sont facilités par l'existence d'espaces de dialogue qui jouent un rôle mobilisateur. À la CEE, ces débats ont pour cadre le grand nombre de groupes intergouvernementaux qui contribuent aux travaux menés par la Commission dans divers secteurs. La réunion annuelle du Forum régional sur le développement durable pour la région de la CEE, qui est organisée en étroite collaboration avec le système des Nations Unies, est devenue la tribune la plus importante pour les questions de développement durable

dans la région, regroupant un grand nombre de parties prenantes provenant de multiples secteurs, dont la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, tous les coordonnateurs résidents ont participé à la réunion de 2019 afin de mieux faire le lien entre les débats et les réalités du terrain. Les thèmes examinés correspondaient aux objectifs qui faisaient l'objet d'un examen approfondi par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, fournissant ainsi un cadre régional pour le débat qui aura lieu au niveau mondial.

8. Face aux changements climatiques, il faut mener d'urgence une action collective sur la base de cadres normatifs arrêtés au niveau international. Une bonne gestion des ressources naturelles exige l'adoption d'une perspective transfrontière. L'eau étant la principale ressource où les effets des changements climatiques se feront le plus sentir, la coopération dans ce domaine est essentielle pour gérer cette ressource d'une manière qui concilie développement économique et durabilité et contribue à prévenir les conflits. La coopération concernant les cours d'eau transfrontières s'intensifie dans le monde entier. La Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de 1992 facilite la coopération internationale dans la recherche de solutions communes à ces problèmes et la Convention a désormais une portée mondiale : le Sénégal et le Tchad y ont adhéré en 2018 et, lors de la dernière réunion des Parties, tenue à Astana en octobre 2018, plus de 15 pays extérieurs à la région paneuropéenne ont annoncé qu'ils envisageaient de faire de même.

9. On prend de plus en plus conscience que le règlement des problèmes environnementaux a des répercussions positives sur des indicateurs du développement durable dans d'autres domaines également. L'air pur est un bien public régional qui doit être préservé au moyen d'une action collective, dont l'efficacité dépend de la complémentarité des mesures locales, nationales et internationales. Le transport à longue distance de particules fines étant aussi un phénomène gravement préoccupant, il faut gérer la qualité de l'air à plusieurs niveaux. En outre, l'action menée pour lutter contre la pollution peut faciliter la décarbonisation en réduisant l'utilisation de combustibles fossiles. Le carbone noir, qui est très polluant, a une incidence directe sur les changements climatiques.

10. La pollution nuit gravement à la vie et à la santé humaines, ce qui explique en grande partie l'importance des initiatives visant à améliorer la qualité de l'air. La CEE a fait activement campagne pour un air plus pur dans la région paneuropéenne. Grâce aux mesures prises en application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour réduire les émissions nocives, notamment de matières particulaires, on estime que l'espérance de vie moyenne en Europe est plus élevée de 12 mois qu'elle ne l'aurait été autrement. A l'occasion de la première Conférence mondiale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la pollution de l'air et la santé, en 2018, la CEE a fait part de ses 40 années d'expérience dans l'application de la Convention.

11. L'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement jouent un rôle essentiel dans la protection de l'environnement et la prévention des activités présentant un danger pour la santé des êtres humains. L'année 2018 a marqué le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), qui s'est révélée un instrument efficace pour promouvoir la démocratie environnementale dans la région de la CEE et qui a suscité un intérêt accru dans d'autres régions. Ces dernières années, la CEE a aidé la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à mener des négociations sur un instrument

analogue pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ce qui a conduit à l'adoption, en mars 2018, de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

12. Les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) servent à assurer une plus grande transparence, indispensable en matière d'environnement, et facilitent la prise de décisions éclairées. En outre, ils aident les gouvernements à remplir les obligations de présentation de rapports que leur font différents accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Les participants à la troisième table ronde mondiale sur les RRTP, tenue à Genève les 7 et 8 novembre 2018, ont souligné l'importance du Protocole de la CEE sur les RRTP, qui a servi de prototype pour l'établissement des registres des rejets et transferts de polluants dans la région de la Commission et ailleurs.

13. Globalement, les pays de la région de la CEE s'efforcent d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources, ce qui réduit les pressions exercées sur l'environnement. Toutefois, malgré les progrès accomplis, il ressort des indicateurs qui mesurent la consommation matérielle nationale par habitant ou par unité produite, que l'empreinte matérielle reste dans l'ensemble élevée en termes absolus. Il faut mieux gérer les ressources, favoriser une économie circulaire qui permette de réduire le gaspillage et encourage la réutilisation et opérer une transition vers des ressources ayant une empreinte écologique plus faible. Cette tâche représente un défi majeur pour la région, mais elle a aussi des incidences à l'échelle mondiale, compte tenu de la part globale des pays de la CEE dans la consommation de ressources et les émissions de carbone au niveau mondial.

14. La CEE contribue à une meilleure gestion des ressources et à la décarbonisation dans le cadre de multiples activités, mais ses travaux normatifs fondamentaux constituent sa contribution la plus importante et la plus ambitieuse. La Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales est un système de gestion complet pour l'ensemble des ressources énergétiques et des matières premières qui intègre les aspects sociaux et environnementaux dans les critères de faisabilité économique et technique. Elle est de plus en plus acceptée comme norme mondiale pouvant aider à assurer une gestion saine de toutes les ressources, notamment en facilitant l'innovation.

15. En 2018, la CEE a lancé plusieurs initiatives en vue de mettre en place la Classification-cadre sous les auspices de la Commission européenne, en Europe, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine, en Afrique, sous la houlette du Mexique, dans les Amériques, et dans le cadre d'un projet pilote exécuté par la Fédération de Russie, en Eurasie. Autre fait marquant en 2018, des prescriptions techniques ont été adoptées concernant le recouvrement de la valeur des résidus ou des déchets générés par l'activité humaine, ce qui favorisera l'économie circulaire.

16. L'utilisation de produits dérivés du bois dans le bâtiment associée à une gestion durable des forêts peut favoriser la décarbonisation. Ces produits dérivés du bois, tels que les fibres de cellulose, un matériau innovant, peuvent aussi servir de matériaux de remplacement dans d'autres secteurs comme le textile, qui dépend de cultures consommant beaucoup d'eau (telles que le coton), ou encore remplacer des matériaux à forte intensité de carbone (comme le polyester). La CEE a mis en avant l'importance d'une bonne gestion des forêts, qui non seulement rendent des services écosystémiques mais sont également une source de matériaux renouvelables et recyclables pouvant être utilisés dans différents secteurs, en remplacement de produits plus polluants, qui émettent plus de carbone.

17. Il importe de diffuser ce message auprès d'un large public afin de sensibiliser les populations et d'offrir de nouvelles perspectives. Ainsi, une vidéo, intitulée « Made in Forests » et largement partagée, fait une petite présentation de la mode durable. Dans l'Invitation de Vancouver sur les produits forestiers durables pour un avenir meilleur, les États membres du Comité des forêts et de l'industrie forestière ont appelé à tirer parti des multiples avantages offerts par les produits forestiers, appel qui a été largement soutenu par les participants à la soixante-seizième session du Comité, tenue en novembre 2018.

18. Il est essentiel de redoubler d'efforts pour restaurer les paysages forestiers en vue de tirer parti des avantages considérables et nombreux que procurent les forêts, notamment aux fins du renforcement de l'action climatique. La CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont apporté leur appui à l'Arménie, à la Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, à l'Ouzbékistan et au Tadjikistan, qui se sont engagés à restaurer plus de 2,5 millions d'hectares de terres dégradées pour en faire des forêts saines et productives d'ici à 2030 dans le cadre du Défi de Bonn, initiative mondiale visant à restaurer 350 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées d'ici à 2030. Cet engagement a été pris lors de la Table ronde ministérielle sur la restauration des paysages forestiers et le Défi de Bonn dans le Caucase et l'Asie centrale, tenue à Astana les 21 et 22 juin 2018.

19. La connectivité économique reposant sur des réseaux de transport fiables et la fluidité de la circulation des personnes et des marchandises sont essentielles à la prospérité de la région de la CEE, étant à la fois une manifestation et un moteur de l'intégration. L'ouverture est le fondement d'économies prospères et innovantes qui peuvent tirer parti de la coopération transfrontière. L'amélioration des modes de transport peut aussi jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans l'atténuation des changements climatiques et la réduction du nombre de décès dus aux accidents de la route.

20. Les travaux approfondis menés par la CEE dans le domaine des transports portent sur les différents aspects de ce secteur. L'activité normative de la Commission contribue à définir les fondements réglementaires du secteur, y compris les questions qui déterminent l'avenir des transports. La conception et la mise en service de véhicules automatisés est l'une des principales questions auxquelles l'industrie automobile, les décideurs et les responsables de la réglementation doivent faire face aujourd'hui. Le Forum mondial de la sécurité routière et le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules traitent de nombreuses questions relatives aux normes de sécurité, aux règles de la circulation, à la signalisation, aux assurances, à la cybersécurité et à la protection des données, pour ne citer que quelques exemples, afin de garantir que les véhicules automatisés sur le marché sont sans danger. Les règlements concernant les véhicules adoptés par la CEE couvrent aussi des aspects techniques comme les systèmes de freinage automatique et les nouvelles méthodes d'essai. En 2018, la CEE a poursuivi ses travaux dans ces domaines, collaborant avec tous les principaux pays fabriquant des automobiles dans le cadre de ses structures intergouvernementales.

21. Pour réduire l'empreinte écologique des véhicules, il faut mettre en place des dispositifs fiables, réalistes et solides qui permettent de diminuer la consommation de carburant et les émissions de dioxyde de carbone. Telle est la condition indispensable pour obtenir l'adhésion du public et générer des innovations. Depuis le 1^{er} septembre 2018, la Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers, mise au point par la CEE, s'applique à toutes les voitures particulières neuves vendues dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange. La CEE a commencé à élaborer une méthode mondiale

de mesure des émissions des véhicules routiers qui permettra d'améliorer encore les évaluations existantes.

22. Il convient également de poursuivre les efforts de décarbonisation au moyen d'un transfert modal en faveur des transports qui ont peu d'impact sur l'environnement. La CEE favorise la multimodalité dans le cadre de ses travaux, notamment du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, qui est une initiative intersectorielle fondée sur la coopération entre diverses entités. En février 2019, le Comité des transports intérieurs de la CEE a adopté la Convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs, les bagages et les bagages non accompagnés dans le cadre du transport ferroviaire international, qui est ainsi devenue le cinquante-neuvième instrument juridique dans le domaine des transports intérieurs élaboré sous les auspices de la CEE. La Convention contribuera à amener le public à adopter des transports ferroviaires respectueux de l'environnement, ce qui renforcera encore l'action menée en faveur de transports plus efficaces, plus propres et plus durables. S'agissant du développement durable, la navigation intérieure offre d'immenses possibilités, permettant d'alléger les dépenses logistiques, de renforcer la sécurité, de protéger l'environnement et de réduire les embouteillages, comme cela a été souligné dans la déclaration ministérielle intitulée « La navigation intérieure dans le contexte international », adoptée à Wrocław (Pologne) en avril 2018.

23. Chaque année, les accidents de la route tuent 1,35 million de personnes. L'augmentation du nombre de propriétaires de véhicules et de la densité de la circulation, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire où la circulation routière est la plus meurtrière, contribuera à accroître l'insécurité sur les routes. Mais même dans l'Union européenne, la cible 3.6 associée aux objectifs de développement durable, qui vise à diminuer de moitié le nombre de morts et de blessés sur les routes d'ici à 2020, ne semble pas réalisable. Pour accélérer les progrès, des mesures énergiques et des partenariats solides s'imposent. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière a été créé en avril 2018 pour mobiliser des ressources financières auprès de toutes les sources afin d'améliorer la sécurité routière dans le monde. Le Fonds, dont le secrétariat est installé dans les locaux de la CEE, avait bien démarré puisqu'à la fin de l'année, le montant total des contributions annoncées atteignait déjà près de 20 millions de dollars.

24. Toutefois, il ne suffit pas d'améliorer les infrastructures matérielles pour faciliter la circulation des marchandises entre les pays. Le développement des infrastructures de transport devrait être accompagné d'un programme de connectivité « immatérielle » visant à éliminer les obstacles réglementaires et à faciliter les formalités de passage des marchandises. Le régime TIR est le seul régime mondial de transit douanier en vigueur. Il facilite les échanges commerciaux ainsi que la fluidité et la sécurité de la circulation des marchandises entre les pays. En 2018, la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR a continué de gagner du terrain, en particulier au Moyen-Orient et en Amérique latine, et son application s'est étendue en Eurasie. Selon certaines estimations, le régime TIR, qui est utilisé par plus de 34 000 entreprises de transport et de logistique présentes dans ses 76 parties contractantes, peut permettre de réduire les délais d'acheminement transfrontière d'environ 80 % et les coûts de près de 40 %.

25. Le vieillissement est une tendance séculaire bien établie dans la région qui aura de nombreuses ramifications. Son incidence sur les sociétés et sur la vie de chacun sera fonction des réponses stratégiques apportées à ce qui constitue une caractéristique essentielle de notre avenir collectif. Conformément à l'engagement pris dans le Programme 2030 de ne laisser personne de côté, il convient de prêter

attention à la diversité des besoins et des aspirations des êtres humains tout au long de leur vie. Dans les travaux qu'elle a menés en 2018, la CEE a souligné le lien entre les politiques en matière de vieillissement et les objectifs de développement durable et continué de mettre l'accent sur le potentiel inexploité que représentent les personnes âgées et qui pourrait être mis au service de l'économie et de la société.

26. Pour favoriser le développement durable, les citoyens doivent posséder les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre des décisions avisées en vue de créer des sociétés durables. L'éducation au service du développement durable n'est pas seulement une cible associée aux objectifs de développement durable mais aussi un outil essentiel à leur réalisation. La CEE met en œuvre la quatrième phase de sa Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable, notamment au moyen d'une planification stratégique, d'activités de renforcement des capacités et d'une collaboration avec de nombreux mécanismes à divers niveaux.

III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

27. La CEE a continué d'aider ses États membres à mettre en œuvre le Programme 2030 et, pour ce faire, à exploiter les possibilités qu'offre le commerce, à promouvoir l'innovation, à mobiliser des fonds en faveur des objectifs de développement durable et à améliorer l'accès à des données de qualité, ce qui est essentiel pour la prise de décisions et le suivi des progrès. En outre, dans le cadre de ses nombreuses activités d'assistance technique, qui sont étroitement liées à ses travaux normatifs, elle a contribué à combler les lacunes en matière de capacités et fourni des conseils sur les politiques à adopter dans de nombreux domaines.

Commerce

28. Les normes, l'harmonisation des réglementations et l'élaboration d'une terminologie commune propre à faciliter les échanges favorisent le commerce et permettent d'assurer le suivi et l'application des principes du développement durable. La CEE joue un rôle de premier plan dans ces efforts, en particulier dans le cadre des travaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), qui a contribué à simplifier, normaliser et harmoniser les règles et procédures commerciales et à réduire les coûts et les délais du commerce transfrontière grâce à l'élaboration et à l'application de plus de 40 recommandations et de 440 normes relatives au commerce électronique, au cours des 40 dernières années. Parmi les principales recommandations et normes récemment adoptées figurent celles concernant les portails de présentation unique, les partenariats public-privé en matière de facilitation du commerce, les mécanismes de surveillance de la facilitation du commerce et des transports, les achats responsables, les modèles de données de référence du transport multimodal et les lettres de voiture pour les transports routiers.

29. Le CEFACT-ONU étudie les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies telles que la chaîne de blocs, l'Internet des objets et l'intelligence artificielle pour améliorer la fiabilité et la sécurité des échanges électroniques de données, et élabore des orientations sur la manière dont ces technologies pourraient contribuer à faire progresser les objectifs de développement durable. Le Groupe consultatif spécial des technologies de pointe, qui a été récemment créé et qui réunit de nombreuses parties prenantes, soutient ces travaux.

30. Les pouvoirs publics et les milieux commerciaux comptent de plus en plus sur les normes de traçabilité pour s'assurer que les objectifs et les valeurs de la société civile sont pris en compte lors de la production, du transport et de la distribution de biens et services. C'est là un facteur essentiel pour veiller à ce que le commerce contribue au développement durable. Le groupe d'experts du CEFAC-ONU pour l'agriculture a déjà établi une norme technique internationale permettant de tracer les étapes successives des processus de la chaîne d'approvisionnement des produits d'origine animale et des produits de la pêche. En 2018, le Centre a travaillé sur un vaste projet consistant à élaborer un cadre de transparence et de traçabilité pour fournir une approche structurée du suivi et du traçage des chaînes de valeur durables des secteurs de l'habillement et de la chaussure.

31. La surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée concernent un quart des ressources halieutiques des océans. Pour bien gérer les ressources halieutiques, il est essentiel que les parties prenantes obtiennent en temps voulu des informations sur les navires, les stocks et les prises et qu'ils échangent ces informations. Le Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche est déjà appliqué dans 23 États membres de l'Union européenne, et des pays d'autres régions du monde (dont la Thaïlande, le Brésil et le Pérou) sont sur le point de l'appliquer.

32. La CEE s'emploie activement à promouvoir la coopération et la normalisation en matière de réglementation, en associant diverses parties prenantes à la recherche de solutions conjointes aux problèmes communs rencontrés dans divers domaines. En 2018, elle a mené une initiative novatrice sur les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable afin d'améliorer l'application de ces normes. Dans le cadre de cette initiative, une plateforme d'un type nouveau a été mise en place pour permettre aux administrations locales et nationales ainsi qu'aux organismes de réglementation, aux milieux d'affaires et à d'autres acteurs clés d'identifier ces normes et d'y avoir accès afin d'assurer l'interopérabilité des structures et des services, de faciliter l'intégration optimale de diverses technologies et systèmes provenant de nombreux fournisseurs et d'éviter les situations de monopole.

33. Les obstacles au commerce d'ordre réglementaire et administratif empêchent les pays de tirer pleinement parti des avantages du commerce et de participer aux chaînes de valeur mondiales. Pour surmonter ces obstacles, il convient de collaborer avec de nombreux organismes publics. Dans le cadre d'études nationales approfondies, la CEE aide les pays à recenser les problèmes existants et à prendre des mesures correctives. Ces études, et notamment la plus récente consacrée à la Géorgie, présentent l'avantage supplémentaire de permettre de mobiliser un grand nombre de parties prenantes, tant du secteur public que du secteur privé, facilitant ainsi l'application des recommandations.

34. Non seulement la CEE élabore de nouvelles normes, mais elle aide aussi les pays à les appliquer, soutenant ainsi les efforts qu'ils déploient pour créer des économies plus dynamiques et diversifiées. En 2018, elle a aidé le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan à faire en sorte que leurs produits agricoles aient accès à de nouveaux marchés en leur dispensant une formation sur l'application de ses normes internationales. Avec l'adoption de 80 normes de qualité des produits agricoles de la CEE, l'Ouzbékistan est le pays qui a adopté le plus grand nombre de normes. Dans les Balkans occidentaux, la Commission a contribué à améliorer la connectivité commerciale en rendant les pays de la région mieux à même d'appliquer les normes et modèles de données du CEFAC-ONU et de l'Union européenne en matière de commerce international. Les activités de la CEE ont également des incidences au-delà de la région. Ainsi, elles ont permis à la République dominicaine

d'améliorer la qualité de ses exportations de fruits et légumes en s'appuyant sur les normes de la CEE.

Innovation

35. Dans le Programme 2030, l'innovation occupe une place essentielle dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle peut apporter de nouvelles solutions aux problèmes de développement et éviter d'avoir à faire des choix difficiles lorsqu'il s'agit de concilier des objectifs contradictoires, comme la prospérité économique et la gestion saine de l'environnement.

36. La CEE appuie les efforts déployés par ses membres pour promouvoir l'innovation de diverses manières, en publiant des études sur l'innovation qui contiennent des analyses des politiques nationales à la lumière des pratiques internationales de référence et des recommandations sur les améliorations à apporter. Les méthodes d'analyse sont en cours de révision afin de mieux intégrer le développement durable dans ces études. Les activités consécutives de conseil et de renforcement des capacités aident les pays qui en font la demande à appliquer les recommandations retenues.

37. En 2018, l'étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan a été achevée, et l'étude entreprise en Géorgie s'est poursuivie. Le Gouvernement kirghize a élaboré un projet de plan d'action pour donner suite aux recommandations formulées. Le Bélarus, où un deuxième cycle d'étude a déjà eu lieu, a signé un partenariat avec la CEE pour mettre l'innovation au service du développement durable et faciliter ainsi les réformes à entreprendre sur la base des recommandations issues de précédentes études.

38. La CEE effectue actuellement un recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale, ce qui facilitera l'apprentissage par les pairs et l'échange de bonnes pratiques tout en favorisant la coordination entre les divers ministères et organismes. Cet indice composite servira à évaluer les politiques d'innovation et les organismes chargés du développement durable dans six pays (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine).

39. La CEE élabore actuellement une stratégie sous-régionale pour l'innovation au service du développement durable à l'intention des pays faisant partie du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale, qui sera adoptée par le Conseil d'administration du Programme spécial. Cette stratégie, fondée sur une évaluation des lacunes et priorités sous-régionales dans le domaine du développement durable, recense les moyens par lesquels la coopération sous-régionale en matière d'innovation peut contribuer à la réalisation du Programme 2030.

Finances

40. Faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 exige un effort d'amélioration des infrastructures afin de soutenir le dynamisme économique, de répondre aux besoins sociaux et de faciliter le passage à une économie verte. Compte tenu du niveau de financement requis, il est évident que les contributions du secteur privé sont indispensables. Toutefois, il est également essentiel que la participation du secteur privé soit en phase avec les objectifs de développement durable. Faisant œuvre de pionnière dans le domaine des partenariats public-privé, la CEE a favorisé le modèle de partenariat axé sur les intérêts de la population qui, en mettant l'accent sur les aspects non économiques, garantit que les partenariats public-privé contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

41. La CEE s'est attachée à élaborer des principes directeurs, des pratiques optimales et des recommandations applicables aux partenariats public-privé et à promouvoir leur utilisation et leur application volontaires à l'appui des objectifs de développement durable. L'établissement des normes relatives aux chemins de fer, aux énergies renouvelables et aux réseaux routiers a été achevé en 2018. L'élaboration de projets de normes sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement et le transport ferroviaire urbain et d'une loi type sur les partenariats public-privé et les concessions se poursuit. Un outil d'évaluation de l'impact des projets, qui est actuellement mis au point en coopération avec d'autres commissions régionales, permettra de mesurer et de noter les projets de partenariats public-privé sur la base d'un ensemble de critères axés sur les intérêts de la population et au regard des objectifs de développement durable en vue de développer et de reproduire les projets qui sont conformes à ces objectifs.

42. Le recours aux partenariats public-privé est limité, le secteur public n'ayant pas suffisamment les moyens de faire face à la complexité des problèmes que pose ce type de partenariat. La CEE s'efforce donc de remédier à cette situation. En 2018, en collaboration avec des partenaires, elle a formé 10 000 fonctionnaires aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population, contribuant ainsi à réunir les gouvernements et les entreprises en vue de financer durablement les principaux projets et services d'infrastructure, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie et de la gestion des ressources en eau.

Statistiques

43. Il est essentiel de disposer des données requises pour recenser les problèmes existants, examiner les mesures à prendre et évaluer les progrès. En particulier, le degré de ventilation doit être suffisant pour honorer l'engagement pris dans le Programme 2030 de ne laisser personne de côté.

44. La CEE aide les pays à améliorer la communication de statistiques relatives à la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de trois grandes initiatives. La première consiste à fournir des directives et un appui aux organismes nationaux de statistique qui sont chargés de coordonner à l'échelon national l'établissement des statistiques sur les objectifs de développement durable. Ces directives sont compilées dans la feuille de route sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens. En 2018 et 2019, la CEE a élaboré des outils devant servir à mettre en œuvre cette feuille de route au niveau national, tels que le Guide pratique pour les mécanismes nationaux de communication de statistiques et le Document d'orientation sur la modernisation de la législation statistique. Trente-quatre pays ont déjà établi ou sont en train d'établir, à l'aide du Guide pratique, des mécanismes nationaux pour communiquer des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et neuf pays ont modifié leur législation en matière de statistique sur la base du Document d'orientation.

45. En deuxième lieu, la CEE élabore des directives méthodologiques pour la communication des statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales sur lesquelles se fondent les décisions prises à l'échelon national en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. En 2018 et 2019, les groupes d'experts de la CEE ont élaboré huit directives méthodologiques pour aider les États membres à produire et à communiquer des statistiques concernant les objectifs de développement durable. Pour la première fois, tous les États membres de la CEE ont fait part de leur intention de procéder à un recensement de la population dans le cadre du cycle 2020, conformément aux recommandations de la Commission.

D'autres travaux méthodologiques ont porté sur la modernisation des statistiques officielles, notamment l'élaboration d'un cadre de communication stratégique et la mise à jour de quatre normes communes pour les activités statistiques. Près de la moitié des États membres de la CEE ont appliqué le Modèle générique du processus de production statistique de la Commission afin de moderniser ce processus.

46. En troisième lieu, la CEE mène des activités de renforcement des capacités afin que les pays soient mieux à même de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, de fournir des indicateurs tenant compte des questions de genre et de combler les lacunes constatées dans les systèmes statistiques nationaux. À cette fin, elle a organisé 10 ateliers de formation au niveau régional et 4 au niveau national à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et plusieurs missions consultatives. En 2018, la Conférence des statisticiens européens a approuvé une nouvelle stratégie de la CEE pour le renforcement des capacités statistiques, dont les activités sont davantage axées sur les utilisateurs.

47. La CEE mène également des activités liées à la production de données, en particulier dans des secteurs qui sont essentiels pour le développement durable. Elle participe, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Agence européenne pour l'environnement, à la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement en Europe et en Asie centrale, et d'importants progrès ont été signalés à cet égard en 2018.

Coopération technique

48. La coopération technique de la CEE est offerte aux États membres qui en font la demande et elle est étroitement liée aux fonctions d'établissement de normes et de conseil. Elle établit un lien direct entre les normes et règles arrêtées par la Commission au niveau intergouvernemental et la demande des États membres qui ont besoin d'aide pour assurer leur application aux échelons national et sous-régional aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. Les activités de coopération technique s'appuient sur la capacité de la CEE de mobiliser un grand nombre d'experts dans le cadre de ses 217 organes intergouvernementaux et sur un personnel expressément chargé de la coopération technique dans chacun des domaines de compétence de la Commission.

49. En 2018, la CEE a mené 208 missions consultatives et activités de renforcement des capacités. Dans les 17 pays de programme de la région de la CEE, les activités de coopération technique ont été exécutées de manière intégrée et cohérente au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en coopération avec les équipes de pays des Nations Unies. Dans le cadre de son groupe de travail de la coopération technique, la CEE communique régulièrement avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies pour assurer la coordination de la coopération technique. Cette approche a permis à la CEE d'améliorer la maîtrise du processus par les pays et d'adapter son assistance technique aux priorités nationales, de renforcer la coopération avec les acteurs du développement au niveau national, de créer les synergies et les liens intersectoriels nécessaires entre les sous-programmes de la CEE et les travaux des entités des Nations Unies et de renforcer l'impact et la durabilité de la coopération technique de la CEE. En 2018, la Commission a participé à une mission d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques en Albanie (16-20 avril 2018) et en a codirigé une autre en Serbie (3-7 septembre 2018).

IV. Coup de projecteur : création de villes durables et intelligentes pour tous les âges

50. La région de la CEE est l'une des régions les plus urbanisées au monde, plus de 75 % de sa population vivant en zone urbaine, contre 80 % pour l'Amérique du Nord et près de 50 % pour l'Asie centrale. Les taux d'urbanisation devraient encore augmenter, en particulier en Asie centrale, région où ils sont les plus faibles. Dans ces régions, l'importance accrue que revêtent les villes sera un facteur à part entière dans la transformation structurelle qui favorise la croissance des revenus et l'apparition de nouveaux modèles de production.

51. L'urbanisation pose des défis évidents, notamment des défis liés à l'épuisement des ressources, à la production de déchets, à l'atténuation des changements climatiques, à la résilience face aux catastrophes, à l'offre de denrées alimentaires et à l'approvisionnement énergétique et au transport urbain. Cependant, les agglomérations sont aussi un important facteur de dynamisme économique et elles seront transformées par les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies et par les besoins de populations vieillissantes. L'urbanisation peut procurer des avantages considérables dans la mesure où elle favorise la réalisation d'économies d'échelle, facilite l'accès aux infrastructures et accroît les possibilités d'échange de connaissances.

52. Nombre de problèmes de développement durable complexes, notamment ceux liés à la nécessité de concevoir d'autres systèmes de mobilité durables et sains, d'accroître l'efficacité énergétique et de réduire la pollution, ne pourront être réglés que si des mesures appropriées sont prises et appliquées à l'échelle des villes. Dans tous les pays, les villes resteront au centre des principaux défis auxquels fera face la région de la CEE.

53. S'appuyant sur ses compétences dans les domaines de l'urbanisation, du logement et la gestion des terres, de l'environnement, de la réduction des risques de catastrophe, de l'énergie, des transports, de l'innovation et la compétitivité, du commerce, des normes agricoles et de la population, la CEE préconise l'adoption d'une approche intersectorielle globale et intégrée qui favorise la mise en œuvre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes. Compte tenu du rôle central que jouent les villes dans le développement durable de la région, la création de villes durables et intelligentes pour tous les âges est l'une des questions ayant des incidences importantes, sur lesquelles des travaux intersectoriels ont été menés au sein de la CEE.

54. Le règlement des problèmes mondiaux passera par l'application de solutions au niveau local. Ce constat s'applique bien évidemment à la question des changements climatiques. Pour accélérer l'effort d'atténuation des changements climatiques, il est indispensable d'accroître considérablement le rendement énergétique des bâtiments, qui représentent 40 % de la demande énergétique mondiale.

55. En 2018, la CEE a renforcé la base de connaissances et amélioré la coopération internationale dans ce domaine stratégique. Elle a notamment mené des études qui ont permis d'établir une représentation graphique de l'application de normes d'efficacité énergétique et de l'utilisation, dans les bâtiments de la région, de technologies permettant de réaliser des économies d'énergie. Les pays qui ont fait des progrès notables dans l'utilisation de ces technologies y sont parvenus grâce à l'adoption de stratégies globales et cohérentes pour l'élaboration et l'application de normes de construction.

56. La collaboration avec de multiples partenaires permet d'améliorer encore les travaux de recherche sérieux qui donnent des résultats généralement acceptés et se

traduisent par des mesures gouvernementales. En 2018, la CEE a lancé le Global Building Network, qui mènera les activités de recherche, de communication, de diffusion et d'éducation nécessaires à l'application de ses Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Dans le cadre de ce réseau, des centres ont déjà été créés en Belgique, au Canada, en Irlande et aux États-Unis en vue de promouvoir la recherche, l'éducation et la mise en œuvre sur le terrain, l'objectif étant de faire en sorte que la conception et la construction des bâtiments et les matériaux utilisés répondent à des normes de performance élevées.

57. Réduire la teneur en matériaux des bâtiments et accélérer la décarbonisation exigent de trouver des solutions novatrices permettant d'étudier les possibilités offertes par l'utilisation de nouveaux matériaux de construction. La CEE préconise l'utilisation du bois dans le bâtiment car c'est un matériau renouvelable et à faible émission de carbone qui peut faciliter le passage à une économie circulaire. Parmi les initiatives menées en 2018, la Commission a notamment fait campagne auprès des gouvernements et des acteurs de l'industrie forestière pour qu'ils s'engagent à « bâtir l'avenir avec les forêts », et mis en lumière la manière dont des bâtiments construits avec du bois pouvaient contribuer à l'action climatique dans le contexte de la vingt-quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

58. La gestion des déchets est l'un des principaux défis que doivent relever les pays et les villes, et a d'importantes incidences sur la durabilité environnementale et la qualité de la vie. Dans le cadre de son Programme d'études de la performance environnementale, la CEE formule des recommandations sur la façon d'atténuer l'impact des déchets sur l'environnement, encourage la réutilisation et le recyclage et crée des mécanismes de gestion efficace des déchets. Les études concernant le Kazakhstan et la Macédoine du Nord ont été menées à bien en 2018, et celle consacrée à l'Ouzbékistan sera bientôt prête.

59. L'adoption volontaire de normes peut contribuer à promouvoir des villes et des communautés durables. Par ses travaux, la CEE facilite l'échange d'informations sur l'application de telles normes et recense notamment les enseignements tirés de cette application ainsi que les conditions nécessaires à la reproduction des expériences réussies. En 2018, plusieurs études de cas portant sur toute une série de questions de politique générale ont été menées dans plusieurs pays.

60. Le logement façonne les villes et la vie de leurs habitants. La Charte de Genève sur le logement durable est un instrument non contraignant qui vise à aider les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour garantir à toutes et à tous l'accès à un logement convenable, de qualité adéquate, abordable et salubre. Les centres de la Charte de Genève facilitent l'application de celle-ci de diverses manières, notamment en diffusant l'information, en organisant des activités de renforcement des capacités et de réseautage et en exécutant des projets concrets sur le terrain en vue d'améliorer les conditions de vie dans les villes. En 2018, le quatrième Centre d'excellence de la Charte de Genève a été créé à Vienne, venant ainsi s'ajouter aux centres ouverts à Tirana, à Tallinn et à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

61. Les recommandations et principes énoncés dans la Charte de Genève sur le logement durable ont également incité les pays membres de la CEE à modifier leur législation. Ainsi, l'Ukraine a récemment promulgué des lois sur le logement locatif et sur les relations dans le secteur du logement, qui reprennent également les recommandations formulées à l'issue de l'étude sur les logements sociaux dans la région de la CEE (« Social Housing in the ECE region »).

62. En collaboration avec le Bureau régional de l’OMS pour l’Europe et dans le cadre de son programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement, la CEE préconise l’adoption d’une stratégie établissant des liens entre les politiques relatives au transport, à la santé et à l’environnement. Cette stratégie consiste notamment à fournir des directives sur la manière de prendre en compte la question du transport durable dans l’aménagement du territoire, aussi bien dans les villes que dans les zones périurbaines et les zones rurales, et à créer des partenariats entre les États membres et les organisations internationales aux fins de la prise de mesures telles que le classement et la promotion des emplois verts dans le secteur des transports. Des ateliers « de relais » ont permis de communiquer des bonnes pratiques et des recommandations ayant trait au transport propre et sain dans plusieurs villes de la région. Parmi les thèmes de ces ateliers figuraient notamment l’écoconduite, ainsi que les déplacements à pied et à vélo. En 2018, le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement a contribué à renforcer les capacités aux fins de l’intégration des objectifs relatifs au transport, à la santé et à l’environnement dans les politiques d’urbanisme et d’aménagement du territoire des pays d’Asie centrale.

63. Les services consultatifs fournis par la CEE, qui couvrent toute une série de questions liées au développement urbain durable se fondent également sur une approche intégrée. Les recommandations figurant dans les Monographies nationales sur le logement ont favorisé la révision de la législation et des changements d’orientation dans les pays concernés. Avant la fin de 2018, plus de 70 documents d’orientation nationaux (lois, programmes stratégiques et plans d’action) avaient été élaborés ou mis à jour par les États membres de la CEE en application de ces recommandations.

64. Les personnes âgées vivant en milieu urbain ont des besoins particuliers, notamment en matière de logement et de transport. Le vieillissement a de multiples incidences sur l’action des pouvoirs publics, lesquelles sont énoncées dans les feuilles de route pour l’intégration du vieillissement. La CEE établit actuellement le texte final d’une feuille de route pour le Bélarus, qui viendra s’ajouter à celles qui existent déjà pour l’Arménie, la République de Moldova et la Géorgie.

65. L’essor de l’économie du savoir et l’accélération du passage au numérique offrent de nouvelles possibilités d’emploi et d’organisation de la production, qui ont des incidences sur l’aménagement urbain. La recherche de nouveaux modèles de développement urbain durable permettant de mettre les technologies de l’information et des communications novatrices au service de la création de villes durables et intelligentes est une tendance politique bien établie. Les technologies peuvent favoriser la création d’un environnement fonctionnant en réseau, où il est possible de trouver de nouvelles solutions et d’adopter de nouvelles formes de collaboration.

66. En partenariat avec l’Union internationale des télécommunications et d’autres entités des Nations Unies, ainsi qu’avec les parties concernées, la CEE a établi, dans le cadre de l’initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », une série d’indicateurs clefs de performance afin de suivre les progrès accomplis dans la création de villes durables et intelligentes. Ces indicateurs comportent des critères permettant de mesurer la contribution des technologies de l’information et des communications à l’action menée pour rendre les villes plus intelligentes et plus durables et donner à ces dernières les outils dont elles ont besoin pour s’auto-évaluer. Plus d’une cinquantaine de villes utilisent désormais ces indicateurs, ce qui aide les autorités locales à suivre les progrès réalisés en vue de mettre les technologies et l’engagement des parties prenantes au service du développement durable.

67. Les villes sont également exposées à un certain nombre de risques qu’il convient de gérer avec précaution. La CEE préconise l’élaboration et l’application de cadres normatifs et de directives visant à réduire les risques d’accidents industriels et à

atténuer leurs conséquences, notamment pour les agglomérations urbaines. En 2018, 35 pays membres de la CEE ont arrêté d'un commun accord des mesures destinées à améliorer l'harmonisation des procédures en matière d'aménagement du territoire, de sécurité industrielle, d'évaluation environnementale et de participation du public, facilitant ainsi l'application des recommandations formulées par la Commission dans ses directives relatives à l'aménagement du territoire, à l'implantation d'activités dangereuses et à d'autres aspects connexes liés à la sécurité, et renforçant la résilience face aux catastrophes.

68. Organisée dans le but d'accroître la participation des décideurs locaux et de faire mieux connaître les instruments mis en place par la CEE, la Journée des villes, qui a été célébrée à Genève le 8 avril 2019, a réuni 50 maires venus de 33 États membres de la Commission. Les maires et maires adjoints ont présenté des solutions concrètes visant à améliorer les conditions de vie des populations et à renforcer l'efficacité des activités et des services urbains ainsi que la compétitivité des villes, et souligné qu'il importait de mobiliser les pouvoirs publics locaux en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

69. Lors de la soixante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe, qui s'est tenue à Genève les 9 et 10 avril 2019, une table ronde a été organisée sur l'application de solutions régionales et nationales en vue de la création de villes durables et intelligentes ; cette table ronde a été l'occasion de présenter les instruments de la CEE et les stratégies nationales et comportait quatre volets : la mesure des performances ; l'économie circulaire et les politiques en matière d'innovation ; la sécurité routière et le transport durable ; la réduction de l'empreinte écologique.

70. Inspirée par les résultats de ces activités et en application des grandes orientations définies par ses États membres, la CEE continuera de favoriser l'intégration intersectorielle des politiques et la collaboration multipartite afin de rendre les villes plus intelligentes et plus durables, et d'améliorer ainsi les conditions de vie des résidents de tous âges.

V. Mettre les partenariats au service du développement durable

71. La CEE collabore avec plusieurs organisations régionales et sous-régionales, l'objectif étant de conjuguer les efforts, de faire en sorte que les avantages profitent à tous et d'éviter les chevauchements et les doubles emplois. Cette collaboration porte sur des domaines très divers : élaboration de programmes de travail conjoints, appui à tel ou tel instrument normatif, diffusion de résultats. Il existe également des formes de collaboration plus restreintes axées sur des activités précises.

72. Le partenariat qui lie la CEE avec la FAO sur les questions forestières est le plus ancien car il date des premières années ayant suivi la création de la Commission. Il est également le plus solide et le plus structuré et a conduit à la mise en place d'organes intergouvernementaux communs aux deux organisations et d'un programme de travail conjoint portant sur toute une série de supports de connaissance et d'activités, ainsi que l'organisation de sessions conjointes de ces organes.

73. Dans le domaine de l'environnement, la CEE collabore étroitement avec l'OMS. Dirigé conjointement par les Divisions de l'environnement et des transports durables de la CEE et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement offre un cadre stratégique unique permettant d'encourager les autorités nationales et municipales à tenir compte des

questions liées à la santé et à l'environnement dans leurs politiques et plans relatifs aux transports.

74. Les activités récemment menées dans le cadre du Programme ont notamment été axées sur le suivi de l'application des textes issus de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui a eu lieu à Paris du 14 au 16 avril 2014 et sur les préparatifs de la cinquième édition de cette réunion, qui se tiendra à Vienne du 22 au 24 octobre 2019. Cette réunion, qui sera consacrée à des questions telles que la décarbonisation, la contribution de la mobilité durable à l'économie en termes de création d'emplois et la manière dont la planification urbaine et la planification des transports peuvent être coordonnées, devrait adopter un plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme.

75. Le Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, dont le suivi est assuré conjointement par la CEE et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, est un puissant outil facilitant la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'eau, à l'assainissement et à la santé dans la région paneuropéenne. La plupart des États parties au Protocole et nombre d'autres États s'emploient à définir, à réviser et à réaliser les objectifs nationaux en matière d'eau et de santé, ainsi qu'à les aligner sur le Programme 2030.

76. La collaboration de longue date avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a facilité l'application des résultats des travaux normatifs menés par la CEE dans divers domaines. Dans le cadre du partenariat entre ces deux organisations, un réseau de plus d'une soixantaine de centres Aarhus a été mis en place dans 14 pays en vue de faciliter l'application de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants y relatif. En 2018, la CEE et l'OSCE ont collaboré pour encourager le Kazakhstan et l'Ouzbékistan à apporter des modifications à leur législation en vue de promouvoir l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale. Elles devraient poursuivre cette collaboration, notamment pour favoriser l'application du Protocole dans d'autres pays d'Asie centrale.

77. Le partenariat qui existe entre la CEE et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les questions environnementales couvre de nombreux domaines. La CEE est membre du Bureau du Groupe d'action GREEN, qui aide les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à concilier leurs objectifs économiques et leurs objectifs environnementaux.

78. La CEE mène ses activités de coopération en matière de réglementation et de normalisation en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation internationale de normalisation et l'OCDE. Elle a travaillé avec le Centre du commerce international (CCI) dans le cadre de plusieurs initiatives, dont l'établissement de normes tenant compte des questions de genre et de normes privées de durabilité. La promotion de l'application des normes relatives à la réduction des risques de catastrophe se fait en étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

79. La CEE mène des activités dans le domaine de la facilitation du commerce en coopérant étroitement avec de nombreux partenaires, en particulier avec les autres commissions régionales. Ainsi, une enquête mondiale sur la facilitation du commerce est régulièrement réalisée en partenariat avec d'autres commissions. La CEE travaille

aussi avec d'autres grands acteurs régionaux et internationaux tels que l'OSCE, la Commission économique eurasiennne, la Banque asiatique de développement, le CCI et la CNUCED dans le cadre de plusieurs projets de fourniture de services consultatifs destinés à aider les pays d'Asie centrale, des Balkans occidentaux, du Caucase et d'Europe orientale à évaluer leurs besoins dans le domaine de la facilitation du commerce et à mettre en œuvre les réformes nécessaires.

80. Dans de nombreux domaines d'action de la CEE, le secteur privé est le bénéficiaire direct ou indirect des recommandations et normes élaborées par la Commission. La qualité des produits de la CEE et leur acceptation sont donc largement fonction de la collaboration avec le secteur privé. Cette collaboration est notamment illustrée par le Conseil consultatif sur les partenariats public-privé, qui donne aux gouvernements, à titre gracieux, des conseils techniques sur leurs projets de partenariat public-privé ainsi que sur la conjoncture économique, les équipes de projets pluridisciplinaires et multipartites créées en vue d'établir des pratiques optimales en ce qui concerne le commerce agricole, la facilitation du commerce, et les recommandations sur les partenariats public-privé aux fins de la facilitation du commerce formulées dans le cadre du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques.

VI. Observations finales

81. Pour progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030, il faut intervenir dans plusieurs domaines. Vu l'ampleur des changements à opérer, il est essentiel de mettre l'accent sur les moyens d'en accélérer la mise en œuvre et de leur assurer le plus grand impact possible.

82. Les divers produits normatifs et plans directeurs de la CEE peuvent grandement contribuer à aider les pays à élaborer leurs politiques et les acteurs économiques à prendre des décisions répondant aux besoins en matière de développement durable. Ce travail normatif intéresse tous les États membres de la CEE car c'est un excellent moyen de faire participer les pays à revenu élevé à l'action menée pour faire face aux problèmes de développement durable.

83. Il convient d'adopter une démarche intersectorielle qui tienne pleinement compte des liens existant entre les différents objectifs de développement durable pour recenser les facteurs qui pourraient accélérer cette action et en accroître l'efficacité. L'approche interfaces adoptée par le Secrétariat est une initiative tournée vers l'avenir qui prend en considération le caractère intégré du Programme 2030 et qui permettra de concrétiser cette vision.

84. Les objectifs de développement durable offrent à la CEE l'occasion d'adapter ses services de coopération technique aux demandes de conseils interdisciplinaires et intégrés émanant de ses États membres. L'approche interfaces permettra à la CEE de fournir à ses États membres des services de coopération technique plus intégrés qui les aideront à mieux saisir la complexité de ces objectifs et leur imbrication. Une telle approche pourrait permettre de trouver des sources de financement plus durables qui aideraient à définir et à appliquer une stratégie cohérente propre à promouvoir une coopération technique qui soit étroitement liée à l'action normative de la CEE.

85. Pour réaliser des progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la mobilisation de multiples parties prenantes est indispensable. La CEE tire grand profit des efforts qu'elle déploie avec succès pour associer de nombreux partenaires à ses travaux. En particulier, elle doit sa base de connaissances en grande partie à sa capacité de faire appel à un vaste réseau d'experts dans des domaines très divers. Elle continuera de nouer des relations avec

différents partenaires afin d'asseoir ses travaux sur une base solide, de faciliter la diffusion de ses produits et de promouvoir une action collective en faveur du Programme 2030.
